

Services de garde d'enfants

Monsieur le Président, le projet de loi sur la garde d'enfants dont la Chambre est saisie n'est pas conçu pour protéger et élever nos enfants, mais pour protéger et aider le gouvernement conservateur jusqu'à l'expiration de son mandat. Le gouvernement fait croire aux parents canadiens qu'il était sérieux quand il a promis d'établir un système adéquat de garderies. C'est une raison de plus pour laquelle les Canadiens s'apprêtent à aller aux urnes afin de remplacer le gouvernement conservateur par un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est un gouvernement libéral qui va donner aux enfants et aux familles un système de garderie de première qualité, accessible, à prix abordable et dont toutes les familles canadiennes pourront se prévaloir.

Des voix: Bravo!

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je suis d'autant plus heureux d'intervenir dans le débat que je viens d'entendre les arguments du chef de l'opposition (M. Turner) contre le projet de loi C-144, Loi sur les services de garde d'enfants au Canada.

J'estime que, malgré toute son éloquence, le chef de l'opposition n'a nullement réussi à nous convaincre qu'il fallait retarder l'adoption du C-144, encore moins en empêcher l'adoption dans cette Chambre ou, par le truchement de ses amis sénateurs, dans l'autre. Je lui demande de donner ordre à ses collègues et à ses amis du Nouveau parti démocratique de cesser leur obstruction au projet de loi pour que nous puissions commencer à réaliser les objectifs dont il a parlé.

Il est vrai que le chef de l'opposition n'est pas très au courant du dossier des garderies ni surtout de l'importance que la Chambre y attache. Le 20 mars 1987, il a déclaré au *London Free Press* et aux étudiants de l'université Western Ontario que ni lui ni son parti n'accordaient une grande priorité aux services de garde d'enfants. Il a dit qu'il importait, à ce sujet, d'agir de façon responsable, dans le respect de notre capacité financière. Il a ajouté que son parti attachait beaucoup plus d'importance à la défense nationale, à la mise en place d'un régime de revenu garanti, à la réforme fiscale et surtout à la création d'un milieu où l'entreprise puisse prospérer. Les propos qu'il a tenus aujourd'hui sonnent creux comparés aux déclarations qu'il a déjà faites sur les services de garde d'enfants.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai décidé d'intervenir dans le débat. Ce n'est pas à cause des déclarations extravagantes que certains députés de l'opposition ont faites vendredi dernier. Les observations du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), par exemple, ne cadrent tout simplement pas, à mon avis, avec les faits ou les dispositions du projet de loi. J'ai également entendu le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) dénigrer cette initiative dans des termes que ne justifient ni les faits ni les dispositions du projet de loi.

Quel est le but de ce projet de loi? Il s'agit d'une autre étape dans l'évolution dynamique que notre pays connaît depuis

trente ans dans le domaine de la garde des enfants. Certains députés se rappellent les étapes de cette évolution depuis le commencement.

Il suffit de remonter à la fin des années 50 et au début des années 60 pour se souvenir des orphelinats qui se trouvaient dans les centres urbains du Canada, et je songe notamment à la ville de Halifax où il existait, dans les années 50, un établissement comme l'orphelinat Saint-Joseph où les enfants étaient soustraits à la vue du public parce que leur famille ne pouvait pas s'occuper d'eux pour des motifs d'ordre économique ou pour d'autres raisons. C'est seulement à la fin des années 60, à partir de 1968, que l'on changea complètement d'attitude dans la ville de Halifax—et j'étais très fier de participer à cette transition; l'orphelinat Saint-Joseph fut progressivement fermé et on créa une nouvelle sorte d'établissement qu'on appela la garderie Saint-Joseph et qui s'appelle toujours ainsi. Pendant toute cette période de deux décennies, cette garderie a joué un rôle de précurseur en matière de services de garde d'enfants à Halifax et dans d'autres régions de la Nouvelle-Écosse. Comme je le dis, cela faisait partie de toute une évolution qui se poursuit actuellement, notamment avec le projet de loi C-144.

J'ai une raison précise de me rappeler de 1970 car c'est l'année où la Nouvelle-Écosse adopta, si je ne m'abuse, la première loi sur les services de garde du Canada. J'ai participé à la création du projet de loi et je suis très fier d'en parler ici aujourd'hui. Ce fut un jalon de l'histoire des services de garde d'enfants au Canada. Certaines personnes ont dénigré cette initiative à cette époque. En 1970, on disait que ce n'était pas suffisant et que l'on empruntait la mauvaise voie ou qu'il fallait essayer autre chose.

● (1140)

Les précurseurs doivent toujours prendre des risques. Les innovateurs doivent toujours coucher leurs idées sur papier et les présenter aux assemblées législatives et aux Parlements ainsi qu'au public, et accepter les critiques de ceux qui voudraient les retarder et les détourner de leurs objectifs.

Le chef et les députés de l'opposition se rendent-ils compte qu'aujourd'hui même au Canada, le seul moyen d'accéder aux crédits fédéraux pour les services de garde d'enfants, c'est le Régime d'assistance publique du Canada? Ne comprennent-ils donc pas que le régime en question prévoit un examen des ressources, ce qui empêche la plupart des couples mariés de recevoir de l'aide au titre des services de garderie? Est-ce là ce qu'ils souhaitent? Est-ce la raison pour laquelle ils retardent et empêchent l'adoption de ce projet de loi, car ils ne veulent pas que les familles à revenu moyen, dont le chef de l'opposition a parlé, aient accès à des services de qualité grâce à l'aide du gouvernement? Sont-ils contre cela? Ils affirment simplement que nous ne devrions prendre aucune mesure, étant donné que l'initiative proposée n'est pas appréciée.